

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 10 novembre 2020 par visioconférence Zoom, diffusée simultanément sur le site web de la Municipalité, à compter de 19h30.

Sont présents en ligne à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

| Poste | Nom | Présence |
|-----------------|-----------------------|-------------------|
| Maire | Bernard Vanasse | Présent |
| District 01 | Sylvie Lemonde | Présente |
| District 02 | Danielle Lanciaux | Présente |
| District 03 | Jean-Pierre Charuest | Présent |
| District 04 | Marc-André Desrochers | Présent |
| District 05 | Benoît Bouthillette | Présent |
| District 06 | Réjean Mégré | Présent |
| Total: 7 | Présence: 7 | Absence: 0 |

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 octobre 2020
 - 4.2 Séance spéciale du 20 octobre 2020
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Dépôt des états comparatifs
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus :
 - Comité Loisirs du 28 septembre 2020
 - Comité d'embellissement du 28 septembre 2020
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Achat d'habits de combat
 - 8.2 Contrat pour l'utilisation d'un drone lors d'interventions en sécurité civile
9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

9.1 Résolution autorisant une demande de subvention dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 1*

10. Travaux publics

10.1 Ventes de ponceaux usagés

11. Loisirs, culture et vie communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU du 19 octobre 2020

12.2 Dépôt des certificats suite à la tenue des registres écrits dans la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Entretien des plates-bandes et jardinières 2021

14. Administration

14.1 Nouvel hôtel de ville – Décompte no 15

14.2 Mandat d'arpentage de l'hôtel de ville

14.3 Achat d'équipement audiovisuel dans la salle du Conseil

14.4 Acquisition d'un logiciel *Gestion des conseils*

14.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

14.6 Adoption du calendrier des séances 2021

14.7 Fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes

14.8 Approbation du budget 2020 révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton

14.9 Equilibration du rôle d'évaluation foncière – Triennal 2022-2023-2024

14.10 Autorisation de retirer un véhicule et une tondeuse siège de la liste des immobilisations de la municipalité

14.11 Réparation des portes du local temporaire de Postes Canada

14.12 Les Compagnons du lieu historique national Louis-S.-St-Laurent
Demande de versement de l'aide financière

14.13 Décorations de Noël pour l'hôtel de ville – budget supplémentaire

15. Ressources humaines

15.1 Renouvellement du contrat du directeur général

16. Règlements

16.1 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

16.2 Dépôt du premier projet de règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le Règlement n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

16.3 Adoption du premier projet de règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le Règlement n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

- 16.4 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation
- 16.5 Dépôt du projet de règlement n° 2019-163-1.20 modifiant le Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation.

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 novembre 2020
18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Adoption de l'ordre du jour

313-2020-11-10

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :
 - 17.1 Demande de transfert du pont 4209 du chemin Robert au ministère des Transports
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 13 octobre 2020

314-2020-11-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 octobre 2020 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020 tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 20 octobre 2020

315-2020-11-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 octobre 2020 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 octobre 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 octobre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

316-2020-11-10

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 8 octobre 2020 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 3 novembre 2020, des paiements ont été émis pour un montant de 423 062,93 \$

Annexe 2

| | |
|---|-------------------|
| Salaires payés du 20 septembre au 24 octobre 2020 | 114 710,74\$ |
| Dépenses remboursées aux employés | <u>2 252,17\$</u> |
| Salaires et cotisations employeur payés | 112 458,87\$ |

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, les deux états comparatifs des revenus et dépenses suivants sont déposés :

- L'état des revenus et dépenses de l'exercice courant se comparant avec l'exercice précédent au 31 octobre 2020 ;
- L'état des revenus et dépenses dont la réalisation se termine au 31 décembre 2020 en considération des résultats réels au 31 octobre 2020.



No de résolution
ou annotation

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus :

- Comité Loisirs du 28 septembre 2020
- Comité d'embellissement du 28 septembre 2020

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Achat d'habits de combat

317-2020-11-10

Considérant la fin de vie de deux habits de combat au Service de sécurité incendie;

Considérant que des sommes sont réservées pour le remplacement d'équipements de protection;

Considérant que le Service de sécurité incendie veut faire une saine gestion de ses équipements;

Considérant que le Conseil souhaite maintenir ses obligations en santé et sécurité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux habits de combat auprès du fournisseur 1200° Boivin & Gauvin au coût de 4 840 \$, plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2020 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : 1200° Boivin & Gauvin
SSI
Trésorerie

8.2 Contrat pour l'utilisation d'un drone lors d'interventions en sécurité civile

318-2020-11-10

Considérant que lors d'alertes de fortes pluies pouvant causer une inondation de la rivière Moe dans certains secteurs du territoire, il est souhaitable d'exercer une surveillance en prévention afin d'intervenir adéquatement auprès des citoyens touchés et ce, dans les meilleurs délais possibles;

Considérant que l'usage d'un drone permettra une meilleure vue d'ensemble du comportement de la rivière en situation d'alerte;

Considérant l'offre de Brunelle électronique 1986 inc. prévoit également un service d'appels d'urgence 24/7;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général, Philippe De Courval, à faire appel au service d'appel d'urgence de Brunelle électronique 1986 inc., pour l'utilisation d'un drone lors d'alertes d'inondation selon les tarifs suivants :
- Appel d'urgence entre 18 :00 et 8 :00 : 350 \$
 - Appel d'urgence entre 8 :00 et 18 :00 : 250 \$
 - Un tarif de 65 \$ l'heure supplémentaire dépassant 2 heures incluses sur place
 - Vidéo prévue 48 h d'avance : 250 \$
- b. d'autoriser le directeur général, Philippe De Courval, à signer l'autorisation nécessaire au pilote pour survoler la région;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Sécurité civile*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Brunelle électronique 1986 inc.
SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Résolution autorisant une demande de subvention dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 1*

319-2020-11-10

Considérant que dans le cadre de l'étude de vulnérabilité des puits, le *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* offre aux municipalités un soutien financier pour la réalisation des analyses de vulnérabilité;

Considérant que le Conseil souhaite se prévaloir de cette subvention;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. que la Municipalité de Compton adresse une demande de subvention dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1*;
- b. d'autoriser Alain Beaulieu, responsable du service d'Urbanisme et des réseaux, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

cc : MELCC
Perrier experts-conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

10.1 Vente de ponceaux usagés

320-2020-11-10

Considérant le remplacement de ponceaux en période estivale, les ponceaux usagés sont entreposés au garage municipal;

Considérant qu'il y a lieu de libérer l'espace pour recevoir les futurs ponceaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la mise en vente des ponceaux usagés entreposés au garage municipal selon les dimensions et prix figurant à la liste annexée à la présente;
- b. que la mise en vente soit affichée et publiée via le site internet de la Municipalité;
- c. qu'un contrat de vente soit signé pour chaque acheteur sur réception du paiement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et vie communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 octobre 2020 est déposé.

12.2 Dépôt des certificats suite à la tenue des registres écrits dans la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Les certificats confirmant le résultat de la tenue des registres écrits dans la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'urbanisme suivants, sont déposés :

- Règlement de zonage n° 2020-166, amendé par le Règlement modificateur n° 2020-166-1;
- Règlement de lotissement n° 2020-167, amendé par le Règlement modificateur n° 2020-167-1;
- Règlement sur les usages conditionnels n° 2020-173.

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Entretien des plates-bandes et jardinières 2021

321-2020-11-10

Considérant la proposition reçue de Myriam Fréchette de Coaticook pour l'aménagement et l'entretien paysagers des sites floraux de la Municipalité et des jardinières;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à Myriam Fréchette (La Jardinière) le contrat pour l'entretien et l'amélioration au besoin des plates-bandes existantes et des sites plus amplement décrits à la soumission du 17 septembre 2020 pour un montant total, incluant tout le matériel nécessaire, de 5 998 \$ plus taxes payable en quatre versements;
- b. d'accorder à Myriam Fréchette (La Jardinière) le contrat pour la fourniture et l'entretien des quelques 20 paniers suspendus, des pots et boîtes à fleurs, ainsi que de l'arrosage beau temps mauvais temps, 3 fois par semaine, du mois de mai jusqu'au 2 octobre 2020 le tout pour la somme de 3 874 \$ plus taxes incluant tout le matériel nécessaire payable en deux versements tel que décrit à la soumission du 17 septembre 2020;
- c. que les deniers requis au paiement de ces sommes soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « Autres - *Promotion et développement économique* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Myriam Fréchette
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

14. Administration

14.1 Nouvel hôtel de ville – Décompte no 15

322-2020-11-10

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 15 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 11 juin 2019 par la résolution 188-2019-06-11;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 15 à Construction Longer inc. au montant de 45 892,80 \$ plus taxes;
- b. que le financement du montant net de 48 181,70 \$ soit réparti comme suit :

26 307,21 \$ par la subvention à recevoir;
7 709,07 \$ par le fonds de roulement 2020
14 165,42 \$ par le surplus non affecté 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.
Francis Lussier architecte

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Urbanisme et réseaux
Trésorerie

14.2 Mandat d'arpentage de l'hôtel de ville

323-2020-11-10

Considérant que pour bien identifier les parties de lots qui feront l'objet des différents actes notariés reliés à l'entente avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité pour l'acquisition d'une servitude ainsi que la signature d'un bail emphytéotique pour une conduite dans le stationnement, un mandat d'arpentage devra être donné à un arpenteur-géomètre;

Considérant l'offre de service de Daniel Parent, arpenteur-géomètre;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le mandat d'arpentage à Daniel Parent, arpenteur-géomètre pour la réalisation des descriptions techniques telles que décrites à l'offre de service du 25 octobre 2020 au montant de 3 800 \$ plus le permis de lotissement et taxes;
- b. de mandater Me Luc Custeau, notaire, pour la rédaction et l'enregistrement des actes notariés liés au projet pour un montant estimé à 4 000 \$ plus taxes;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Daniel Parent, arp.-géo.
Me Luc Custeau
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

14.3 Achat d'équipement audiovisuel dans la salle du Conseil

324-2020-11-10

Considérant la situation de pandémie qui perdure;

Considérant qu'il serait possible de tenir dans les salles de réunions, des rencontres en visioconférence comprenant des participants en présentiel et à distance;

Considérant que de l'équipement adéquat est nécessaire pour bien rendre l'image et le son;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'une console 16 entrées, de microphones de table, un ensemble de caméra et ses accessoires, main d'œuvre et fourniture atelier électronique, chez Brunelle électronique 1986 inc. au coût de 4 074,89 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2020.



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Brunelle électronique
Trésorerie

14.4 Acquisition d'un logiciel *Gestion des Conseils*

325-2020-11-10

Considérant que la gestion du Conseil sans papier nécessite plusieurs étapes, dont plusieurs sont répétitives et viennent alourdir le processus;

Considérant qu'un logiciel de gestion intégrée permet de prendre en charge la gestion des documents du Conseil et des comités;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'acquisition et la mise en place de licences *Gestion des conseils* chez PG Solutions au coût de 10 005 \$ plus taxes;
- b. d'autoriser l'ajout de cette licence au contrat d'entretien et de soutien logiciel au coût de 925 \$;
- c. que les deniers requis, pour un montant de 10 005 \$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2020;
- d. que les deniers requis, pour un montant de 925 \$ plus taxes, soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.
- e. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 11 475,12 du poste 23 02000 725 – immobilisations administration équipement, vers le poste 23 020000 726 – renouvellement parc informatique.

Adoptée à l'unanimité

cc : PG Solutions
Trésorerie

14.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants sont déposées :

Bernard Vanasse, maire, mesdames Sylvie Lemonde, Danielle Lanciaux, conseillères, messieurs Jean-Pierre Charuest, Benoît Bouthillette et Réjean Mégré, conseillers.

14.6 Adoption du calendrier des séances 2021

326-2020-11-10

Considérant l'obligation créée par l'article 148 du Code municipal d'établir par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2020 en fixant le jour et l'heure de chacune des séances;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Compton pour l'année civile 2021 soit établi comme suit :

| Mois | Jour/Date | Mois | Jour/Date |
|---------|-----------|-----------|---|
| Janvier | Mardi 19 | Juillet | Mardi 13 |
| Février | Mardi 9 | Août | Mardi 10 |
| Mars | Mardi 9 | Septembre | Mardi 14 |
| Avril | Mardi 13 | Octobre | Mardi 12 |
| Mai | Mardi 11 | Novembre | Mardi 9 |
| Juin | Mardi 8 | Décembre | Mardi 14 et Mardi 21 (spéciale budget) |

- b. que les séances ordinaires du conseil se tiennent à compter de 19h30 :
- bb. dans la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville ou,
 - bbb. par visioconférence Zoom et diffusées simultanément via la chaîne Youtube sur le site web de la Municipalité, en période de pandémie et selon les mesures sanitaires établies par la Santé publique;
- c. que le calendrier et la mention relative aux heures et lieu de tenue des séances fassent l'objet d'un avis public conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal et soit transmis au journal L'écho pour publication ainsi qu'aux endroits d'affichage prévus.

Adoptée à l'unanimité

14.7 Fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes

327-2020-11-10

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'horaire pendant la période des Fêtes;

Considérant l'importance de bien déterminer qui est en congé et qui, des employés doit, pour être en congé, puiser à même son temps accumulé advenant qu'il ne soit pas requis de travailler;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que les bureaux administratifs de la municipalité soient fermés au public du **24 décembre 2020** jusqu'au **4 janvier 2021 inclusivement**;
- b. que les employés administratifs soient autorisés à compenser les heures manquantes pour les 24, 28, 29, 30 et 31 décembre 2020 par des heures ou jours accumulés ou de vacances;
- c. que les employés du service des Travaux publics soient autorisés à reprendre eux aussi les heures manquantes par du temps accumulé ou des vacances, sous réserve d'une entente avec leur supérieur hiérarchique compte tenu que leur présence est requise pour l'entretien d'hiver des chemins;
- d. que pour les employés-cadres, ils sont autorisés à prendre congé les 24, 28, 29, 30 et 31 décembre 2020 sans perte de salaire, sous réserves d'être disponibles advenant un cas d'urgence;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Employés municipaux
Trésorerie

14.8 Approbation du budget 2020 révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton

328-2020-11-10

Considérant le rapport d'approbation du budget 2020 daté du 31 août 2020 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le budget révisé 2020 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 12 276 \$;
- b. d'autoriser, sur demande, le versement de la contribution à l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : OHVC
Trésorerie
Dossier

14.9 Equilibration du rôle d'évaluation foncière – Triennal 2022-2023-2024

329-2020-11-10

Considérant que l'exercice financier 2021 correspond à la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une équilibration du prochain rôle triennal afin d'éviter de trop grands écarts lors du rôle triennal suivant, soit dans trois ans;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme d'évaluateurs J.P. Cadrin & Ass. Inc. pour l'équilibration du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 au coût de 47 100 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Evaluation*.

Adoptée à l'unanimité

cc : J.P. Cadrin & Ass. Inc.
Trésorerie
Dossier

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

14.10 Autorisation de retirer un véhicule et une tondeuse siège de la liste des immobilisations de la municipalité

330-2020-11-10

Considérant qu'un véhicule municipal ainsi qu'une tondeuse siège du service des Travaux publics doivent être retirés de la liste des immobilisations de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. de retirer le camion auto-pompe Ford MHV 1998 de la liste des immobilisations de la municipalité et portant le n° d'immobilisation COMPTON008;
- b. de retirer la tondeuse siège de marque Grass Hoper, modèle AGR503182, de la liste des immobilisations de la municipalité et portant le n° d'immobilisation COMPTON403;
- c. d'entériner la vente de la tondeuse siège au montant de 1 650 \$ le 26 octobre 2020 à M. Yan Gagnon;

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

14.11 Réparation des portes du local temporaire de Postes Canada

331-2020-11-10

Considérant que des dommages ont été constatés aux portes du local temporaire de Postes Canada, durant les travaux de l'hôtel de ville;

Considérant que le seuil des portes est également endommagé;

Considérant la soumission reçue en date du 5 octobre 2020 de Simon Lapointe Constructions et rénovations;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le remplacement complet des portes et nouvelles insertions neuves par Simon Lapointe Construction et rénovations, au coût de 3 550 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Autres – administration*.
- c. d'autoriser le remaniement d'un montant de 3 175 \$ du poste 02 19000 421 – assurances générales vers le poste 02 19000 522 – entretien et réparations bâtiment

Adoptée à l'unanimité

cc : Simon Lapointe Construction et rénovations
Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Trésorerie

14.12 Les Compagnons du lieu historique national Louis-S.-St-Laurent
Demande de versement de l'aide financière

332-2020-11-10

Considérant la contribution financière au montant de 6 500 \$ accordée aux Compagnons du lieu historique national Louis-S.-St-laurent par la résolution 019-2020-01-21;

Considérant que le contexte vécu en lien avec la pandémie a fait en sorte que les activités n'ont pu se tenir;

Considérant que des dépenses ont toutefois été encourues par l'organisme pour la préparation de la programmation ainsi que d'autres frais fixes;

Considérant la demande reçue de l'organisme le 15 octobre 2020 de verser la moitié de la somme consentie, soit de 3 250 \$;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'un montant de 3 250 \$ à l'organisme Les Compagnons du L-H. national Louis-S.-St-Laurent;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Autres – administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : LHN Louis-S.-St-Laurent
Trésorerie

14.13 Décorations de Noël pour l'hôtel de ville – budget
supplémentaire

333-2020-11-10

Considérant qu'avec la construction du nouvel hôtel de ville, le Conseil souhaite acquérir et installer des décorations de Noël adéquates tant à l'extérieur du bâtiment qu'à l'intérieur;

Considérant la suggestion du sous-comité *décorations de Noël*;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget supplémentaire d'un montant net de 750 \$ pour l'achat de décorations de Noël pour l'extérieur et l'intérieur de l'hôtel de ville;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Autres – Promotion et développement économique*;
- c. d'autoriser un remaniement d'un montant net de 750 \$ du poste budgétaire 02 11000 493 – réceptions vers le poste budgétaire 02 62900 522 – autres – promotion et développement économique.





No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

15. Ressources humaines

15.1 Renouvellement du contrat du directeur général

334-2020-11-10

Considérant l'arrivée à échéance du contrat du directeur général;

Considérant que le Conseil reconnaît le travail accompli par M. De Courval depuis son embauche;

Considérant la recommandation du Comité administratif;

Considérant que les différentes conditions et avantages liés à l'emploi du directeur général de la Municipalité sont décrits dans un contrat d'emploi faisant l'objet d'une annexe à la présente;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'emploi du directeur général, prenant effet le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

cc : Directeur général
Trésorerie

16. Règlements

16.1 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

335-2020-11-10

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest qu'un règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

16.2 Dépôt du projet de règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le Règlement n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

336-2020-11-10

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest dépose le premier Projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

16.3 Adoption du premier projet de règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le Règlement n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

337-2020-11-10

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage n° 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant que le présent premier Projet de règlement a dûment été déposé à la présente séance;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'adopter le présent projet de règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation



PREMIER PROJET

Règlement numéro 2020-166-2.20 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 novembre 2020;

En CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe f) Zones agricole « A » :

- Par l'ajout à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne E Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole*;
- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agricole* à la ligne E intitulée *Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole pour les zones A-1 à A-32*
- Par le retrait à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne D* du mot « (saisonnière) » après *Cabane à sucre pour les zones A-1 à A-32*

Article 3

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe e) Zones forestières « F » :

- Par l'ajout à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne E Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole*;
- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agricole* à la ligne E intitulée *Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole*

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

pour les zones F-1 à A-8

- Par le retrait à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne D* du mot « (saisonnière) » après *Cabane à sucre pour les zones F-1 à F-8*

Article 4

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe f) Zones agricole « A » :

- Par le remplacement à la rubrique 5.2.1 *Groupe Résidentiel de la ligne A.1 habitations unifamiliales isolées de la zone A-25* du « (1) » par un « X »

Article 5

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe b) Zones commerciale « C » :

- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.1 *Groupe Résidentiel* à la ligne C.1 intitulée *Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements* pour la zone C-5

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Projet

Bernard Vanasse
Maire

Projet

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général

16.4 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation

338-2020-11-10

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest qu'un règlement modifiant le règlement no 2019-163 relatif au programme de revitalisation sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

16.5 Dépôt du projet de règlement n° 2019-163-1.20 modifiant le Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation.

339-2020-11-10

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest dépose le Projet de règlement n° 2019-163-1.20 modifiant le règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation



PROJET

**Règlement numéro 2019-163-1.20 modifiant
le règlement numéro 2019-163 relatif au
programme de revitalisation**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation afin de modifier la dénomination des zones identifiées au dit règlement afin qu'elles correspondent à celles concernées au nouveau Règlement de zonage n° 2020-166, lequel est entré en vigueur le 3 novembre 2020;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 2019-163-1.20 et sous le titre de *Règlement n° 2019-163-1.20 modifiant le Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation*

Article 3

La dénomination des zones identifiées à l'article 1.2 du Règlement no 2019-163 sont modifiées comme suit :

| | | | | |
|----------|-------------------|-------------|---|-----------------------------|
| V1 | H20 | H1, H6, H13 | H2, H4, H5, H9, H10, H11, H12, H14, H15 et H 19 | H3, H7, H8, H16, H17 et H18 |
| C4 à C11 | C1, C2, C3 et C13 | I1, I2 | P1 à P6 | C12 |

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Projet

Bernard Vanasse
Maire

Projet

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général



No de résolution
ou annotation

17. **Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 novembre 2020**

17.1 **Demande de transfert du pont 4209 du chemin Robert au ministère des Transports**

340-2020-11-10

Considérant que selon un rapport effectué par la firme EXP pour le compte de la Municipalité en juin 2015, une inspection sur le ponceau 4209-0 sur le chemin Robert de Compton révélait « des défauts de matériaux que l'on qualifie d'importants et d'autres de très importants » et que « [la firme recommandait] donc le remplacement complet de l'ouvrage à très court terme (1 à 3 ans). » ;

Considérant que dans le cadre d'une étude hydraulique effectuée par la firme CIMA+ en avril 2017, toujours pour le compte de la Municipalité de Compton, il a été établi qu'en vertu du tome III « Ouvrages d'arts » de la collection Normes – Ouvrages routiers produits par les publications du Québec, à l'article 4.5 du chapitre 4, l'ouvrage de type portique devait avoir une ouverture (diamètre) de 6 mètres plutôt que les 4,2 mètres du moment;

Considérant qu'en 2018, la Municipalité de Compton se classait parmi les municipalités les moins en mesure d'assumer les frais financiers associés à la réalisation d'un projet d'infrastructure selon l'indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)¹ puisqu'elle avait un indice de 83², ce qui dépasse le seuil fixé par le ministère;

Considérant que sur le site du gouvernement du Québec, il est clairement indiqué que « le ministre assume la gestion des éléments structuraux des ponts dont la portée ou l'ouverture est de 4,5 m ou plus³. »;

Considérant que le décret 1176-2017 du 19 décembre 2007 avait entre autres pour but de rapatrier les ponts et ponceaux ayant une ouverture de 4,5 m et plus et que les décrets 29-2010 du 13 janvier 2010 et 736-2013 du 19 juin 2013 venaient mettre cette liste à jour;

Considérant que l'ouvrage a été construit conformément à l'étude hydraulique avec une ouverture (diamètre) de 6 mètres en 2019;

Considérant la demande adressée le 15 novembre 2017 au député Guy Hardy et les demandes adressées les 26 novembre 2018 et 26 octobre 2020 à la députée Geneviève Hébert pour transférer l'ouvrage en question sous la responsabilité du ministère des Transports, lesquelles sont jointes à la présente;

Considérant que devant l'urgence d'agir, la municipalité a octroyé un contrat par appel d'offres public à Excavation A.R. Valois Inc. pour un montant de 436 714,31\$ en 2019;

Considérant qu'une subvention de 239 267\$ a été accordée par le ministre des Transports dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* le 9 mai 2019;

¹ Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), Guide du sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire, Mai 2016, [Lien internet](#), p.5

² DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES MUNICIPALES, Profil financier, Édition 2018, [Lien internet](#), p.3

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Portail Québec*, Partage des responsabilités en matière de voirie locale [Lien internet](#), 14 novembre 2017

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020



No de résolution
ou annotation

Considérant que l'ouvrage aurait dû être pris en charge par le ministère des Transports avant sa construction, mais que la Municipalité a procédé pour des raisons de délais et d'urgence;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. **QUE** le Conseil municipal de Compton demande le transfert du pont 4209-0 du chemin Robert au ministère des Transports;
- b. **QUE** le Conseil municipal de Compton demande le versement du montant résiduel des coûts admissibles à la subvention pour atteindre 100% des coûts admissibles.

Adoptée à l'unanimité

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 26, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.